ASSOCIATIONS
SUBVENTIONS
COLLECTIVITÉS
MODE D'EMPLOI

Le Ministère des Sports, de la Jeunesse,
de l'Éducation populaire et de la Vie associative

www.associations.gouv.fr

© Maud Bernos

Valérie Fourneyron

Ministre des Sports,
de la Jeunesse,
de l'Éducation populaire
et de la Vie associative

Les relations entre les associations et la puissance publique ont considérablement évolué depuis une dizaine d'années, en raison de la contraction des financements publics, du repositionnement des collectivités territoriales et de l'encadrement par la réglementation communautaire.

Alors que d'un côté les associations craignent de perdre leur capacité d'initiative et leur rôle innovant de « défricheur » des besoins sociaux, les collectivités ont besoin de sécurité juridique et souhaitent parfois renouveler les modalités de collaboration avec les acteurs des territoires.

Dès mon entrée en fonction, il y a maintenant un an, je me suis engagée à travailler prioritairement à une refonte du partenariat entre les associations et les collectivités avec pour objectifs essentiels de préserver cette valeur ajoutée du secteur associatif pour l'innovation sociale, mais également de garantir aux collectivités un cadre juridique sécurisé.

Les chantiers ouverts en ce sens avec le ministère délégué à l'Économie sociale et solidaire, permettent aujourd'hui de formuler les premières réponses aux préoccupations et aux besoins des associations et des collectivités : définition légale de la subvention, révision de la circulaire du 18 janvier 2010, développement de modules de formation sur les associations à destination des fonctionnaires territoriaux.

La conférence organisée par le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative qui nous réunit aujourd'hui, nous donne l'occasion de faire un premier point d'étape sur les travaux engagés, de redéfinir les enjeux et de dresser les perspectives.

Je remercie chaleureusement le Centre d'économie de la Sorbonne et le Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique, ainsi que les personnalités de grande qualité investies aujourd'hui dans l'animation de cette conférence qui a vocation à enrichir notre perception des mutations en cours.

Ma détermination et mon ambition pour la vie associative sont intactes. Je m'engage à conforter ou même recréer les conditions d'une coopération entre associations et collectivités afin de répondre concrètement et efficacement aux besoins des Françaises et des Français, au service de l'intérêt général.

En partenariat avec

ASSOCIATIONS mode d'emploi
JURISassociations
la gazette